LE PRÉAU D'UN SEUL

de LFKs - création 2008 - 2009

HKW Berlin, deSingel Antwerpen, Marseille-Provence 2013
Festival d'Avignon 09, EZK Hellerau Dresden
Linz 09 / Capitale Européenne de la Culture 2009

« Nous autres, civilisations, savons maintenant que la civilisation c'est aussi ce projet de loi mis au point contre les hommes les plus pauvres du monde. »

JEAN GENET, 1979.

Issa Samb
acteur principal du *Préau d'Un Seul*

SOMMAIRE

I. **LE SUJET** page 8 à 29

page 8 : **A.** LA DÉCOLONISATION MANQUÉE DE L'EUROPE

page 12 : **B.** LE CAMP D'INTERNEMENT ADMINISTRATIF COMME VICTOIRE COLONIALE SUR LE PRÉSENT

page 13 : **C.** ORIGINE COLONIALE DES CAMPS ET CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE DES ÉTRANGERS MULTIPLIÉS PAR L'EUROPE À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DE SES FRONTIÈRES AU DÉBUT DU XXIe SIÈCLE

page 17 : **D.** CAMPS ET CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE ACTUELS, LEUR MULTIPLICATION EN EUROPE ET AUTOUR DE SES FRONTIÈRES AU XXIe SIÈCLE

page 24 : **E.** BREF APERÇU DU CONTEXTE IDÉOLOGIQUE DE LA NAISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DES CAMPS D'INTERNEMENT ADMINISTRATIF EN AFRIQUE COLONIALE

page 26 : **F.** BREF APERÇU DU CONTEXTE IDÉOLOGIQUE DE LA MULTIPLICATION DES CAMPS ET CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE DES ÉTRANGERS DÉMUNIS, À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DES FRONTIÈRES EUROPÉENNES, AU DÉBUT DU XXIe SIÈCLE

page 27 : **G.** BREF APERÇU DU CONTEXTE IDÉOLOGIQUE D'UNE RÉACTIVATION DES CAMPS DE RÉTENTION EN EUROPE AU XXIe SIÈCLE

page 27 : **H.** BREF APERÇU DES CAMPS ADMINISTRATIFS RÉACTIVÉS AU XXIe SIÈCLE

page 28 : **I.** SOURCES

II. **LE PRINCIPE FORMEL** page 30 à 31

page 30 : **A.** LES STANsapienZE DE LFKs

page 31 : **B.** DEUX FAMILLES DE FORMES

page 31 : **C.** TRACES DU DISPOSITIF INTELLECTUEL

PRODUCTION

LFKs (Marseille - France)

Epidemic (Paris - France & Berlin - Deutschland)

CO-PRODUCTION

Agit'Art (Dakar - Sénégal)

deSingel (Antwerpen - Belgique)

EZK Hellerau (Dresden - Deutschland)

Festival d'Avignon (France)

Get Sound (Paris - France)

Haus der Kulturen der Welt - HKW (Berlin - Deutschland)

LINZ 09 Capitale Culturelle Européenne 2009 (Linz - Österreich)

Marseille-Provence 2013 (Marseille - France)

PRODUCTION DÉLÉGUÉE

LFKs

RÉALISATION

en résidence à la Friche La Belle de Mai (Marseille - France)

PREMIÈRE DES CRÉATIONS

le 16 septembre 2008 à la HKW de Berlin

REPRÉSENTATIONS CHEZ LES COPRODUCTEURS

107 représentations en 6 créations connexes, dans 4 pays européens

ÉQUIPE DE CRÉATION

Thierry Arredondo

Goo Bâ

Patrick Barbanneau

Pierre Bongiovanni

Martine Brunott

Jean Michel Bruyère

Richard Castelli

Jany Cianferani

Jean-Paul Curnier

Laurent Dailleau

Nadine Febvre

Vincent Giovannoni

Robert Goua Grovogui

Ibé Konaté

Christo Ohana

Patrick Ranchain

Issa Samb

Delphine Varas

LE PRÉAU D'UN SEUL

Théâtre politique

A. LA DÉCOLONISATION MANQUÉE DE L'EUROPE

« *Nous avons un devoir à accomplir à l'égard de l'Europe : nous devons l'aider à se guérir de ses vieilles habitudes contractées par suite de l'exercice du colonialisme, l'amener à saisir le vrai sens de ses intérêts qu'elle n'arrive même plus à localiser. L'Europe toute seule est trop faible et a besoin d'un secours pour arriver à se faire. Or, elle se fera sans retard et sur des bases réellement démocratiques le jour où elle sera persuadée de la perte définitive de l'Afrique ; alors une Fédération européenne apparaîtra comme l'unique solution à tous ceux qui, jusqu'alors, se demandaient ce que deviendrait leur pays sans ses colonies.* »

Cette adresse aux Africains par laquelle Cheikh Anta Diop termine la préface à la première édition de « Nations Nègres et Cultures » date de 1953. En 1953, si la décolonisation de l'Asie s'achève, l'ensemble du continent Africain reste sous domination coloniale[1]. Une union fédérale européenne n'est encore qu'une idée, née un siècle plus tôt, autour de 1850[2], et politiquement avancée à la fin de la Seconde Guerre Mondiale seulement, sous pression américaine (le plan Marshall, mars 1947). La décolonisation de l'Afrique commencera en 1954. Massive à la fin des années 50 pour l'Afrique du Nord[3] et durant les années 60 pour l'Afrique subsaharienne[4], elle sera totale en 1993[5].

---

[1] À l'exception toutefois de l'Éthiopie, jamais exactement colonisée, du Libéria, autonome depuis 1847, et de la Libye, indépendante à partir de 1950.

[2] Par exemple : Henri Feugueray, Victor Hugo en France, Cattaneo en Italie…

[3] La Libye 1951, l'Égypte 1954, le Maroc, la Tunisie, le Soudan 1956, l'Algérie 1962.

[4] Sénégal, Mali, Niger, Nigeria, Gabon, Tchad, Congo Brazzaville, République Centrafricaine, Cameroun, Somalie en 1960, Tanzanie en 1961, Ouganda, Rwanda, Burundi en 1962, Kenya en 1963…

[5] Érythrée.

Ainsi, sans pouvoir y reconnaître immédiatement le lien de cause à effet promis par Cheikh Anta Diop, il apparaît au moins que l'Europe communautaire fut constituée de façon synchronique à la décolonisation de l'Afrique ; de l'ouverture du Comité pour les États-Unis d'Europe par Jean Monnet en 1956, le traité de Rome et la création de la C.E.E. en 1957, de l'arrêté *Van Gend en Loos* en 1963, à la levée des frontières intérieures à l'Union Européenne en 1993. Le temps que l'Afrique défît ses colons européens et celui qu'une première fédération d'Europe mît à s'établir sont égaux et furent simultanés. Pour autant, s'agit-il d'un seul et même temps ? L'émancipation africaine a-t-elle précipité une union de pays européens, comme le supposait Cheikh Anta Diop ? Serait-ce plutôt le processus de fédération des nations européennes qui fut favorable à la lutte de ceux, Africains, qui peinèrent à défaire les empires français, britannique, portugais, espagnol, italien et belge ? Le plus probable, bien sûr, reste que ces deux hypothèses sont justes en même temps. Une autre interrogation sur le sujet de la concomitance des constitutions d'une Afrique libre et d'une Europe unie laisse davantage incertain et circonspect : les colons ont-ils été décolonisés ?

Car la colonisation, ce n'est pas seulement l'occupation et l'exploitation d'un pays, qui lui-même n'est pas tout de ce que l'on nomme colonie et dont la population dominée ne forme pas à elle seule l'ensemble dit colonisé. La colonisation c'est aussi, et comme tous les désastres de l'humanité, un contexte idéologique, un certain climat historique ; la colonisation est une idée du monde où l'existence de colonies, de colonisés et de colonisateurs est possible. La colonisation c'est un état d'esprit colonisant du colonisateur, peu ou prou, de gré ou de force accueilli par celui colonisable du colonisé. Le moment décolonisateur du monde, pour être entièrement accompli, doit être vécu par *tout le monde* et dans toutes ses dimensions. Ainsi, et attendu qu'au moment où les pays occupés dits *colonies*, selon les critères d'une organisation coloniale du monde, prenaient et vivaient leur indépendance, les nations dites *coloniales*, elles, s'occupaient à tout autre chose : elles vivaient la fondation d'une plus grande relation entre elles ; une unité européenne. Davantage qu'une émancipation de l'autre – qui avait bien lieu et avec elles – leur actualité était une fédération du même. Du temps que l'Afrique refoulait pied à pied ses administrations coloniales, partout par la force de la volonté, la puissance de la détermination et, au besoin, ça et là, dans le sang et la

révolte[6], dans des soulèvements et des luttes qui donnèrent l'occasion aux occupants de déchaîner, mais comme s'il s'agissait plutôt d'un réflexe de brute, leur violence dans d'affreux massacres[7], les nations colonisatrices étaient comme absentes. Elles tournaient le dos et se passionnaient pour elles-mêmes, pour leur connivence, leur identité commune, le profit qu'elles trouveraient à se reconnaître. Mis à part pour l'Algérie, et parce qu'en ce cas la violence de la rupture engageait entièrement le colon dans le processus de décolonisation qui devenait alors ce qu'il doit être sa défaite totale et sans condition, les indépendances n'ont pas renversé symboliquement la colonie. Elles n'ont pas "occupé" les nations coloniales. Symboliquement non encore accomplie, la décolonisation de l'Europe n'est donc toujours pas active.

L'un des indicateurs les plus forts d'un retard, d'un manque et d'un besoin de décolonisation de l'Europe est la place et le traitement que celle-ci accorde aux "étrangers", tandis qu'elle s'est unifiée. Voyons quel sort réserve-t-elle aux étrangers sur son territoire. Non pas à ceux choisis et trop peu nombreux qu'elle accepte et intègre en tant qu'étrangers de l'Europe, mais à ceux qu'elle refuse et repousse massivement en tant qu'étrangers à l'Europe : toutes les personnes, en présence ou arrivant, non ressortissantes et non administrativement autorisées à séjourner dans l'Union. La brutalité et la violence que l'Europe développe à l'encontre des immigrants et immigrés non autorisés rappellent celles exactement que les pays européens coloniaux mobilisaient contre les populations dites "indigènes". D'ailleurs, et ce sera plus précisément là notre sujet, les moyens de rétention et refoulement des étrangers que l'Europe emploie sont directement issus de techniques de contention et de répression mises au point pour la gestion coloniale.

Mais voyons d'abord qui sont ces étrangers à l'Europe qu'il s'agit de refouler. Car, sous le double effet de l'unification européenne et de la mondialisation, la notion d'étranger s'est considérablement contractée dans l'esprit européen. Non pas comme fait en soi, mais en conséquence d'un

---

[6] À Madagascar en 1947, en Côte d'Ivoire en 1949, au Kenya en 1952, en Algérie de 1954 à 1962, au Cameroun à partir de 1955, au Congo en 1961, en Angola de 1961 à 1974, au Zimbabwe de 1966 à 1980.

[7] Le 29 mars 1947, 400 Malgaches se révoltent à Madagascar. Le 30 mars, 150 colons français sont tués. S'en suivent 21 mois de répression décidée par le Ministre français des colonies, Marius Moutet, durant lesquels les colons français massacrent plus ou mois 90.000 personnes.

élargissement de la définition du même. Les peuples européens, validant en profondeur l'identité européenne, se reconnaissent progressivement en tant que même. Par ailleurs, résultat d'une globalisation de la communication et de l'économie, plus aucun Occidental ni aucun être économiquement développé n'est tout à fait étranger à l'Europe. Agrandir son idée du même, c'est amoindrir la quantité et la diversité des autres, c'est appauvrir l'idée qu'on en a. Augmenter son espace identitaire, c'est aussi et d'autant repousser la qualité des autres. Le nom d'étranger, désormais, est donné surtout à ceux trois fois différents d'un Européen type : pauvres, d'ailleurs que l'Occident et d'une autre couleur, c'est-à-dire, pour l'essentiel : ressortissants de pays ex-colonies. Le mot "étranger", vidé d'une grande partie de sa substance propre, est chargé de recouvrir celle des mots "colonisé" ou "indigène". Mais, les recouvrir n'est pas en annuler la portée ni le sens. Il s'agit au contraire d'une sorte de bricolage sémantique qui permet de maintenir dans la phrase, mais hors du verbe, une quantité qui aurait dû premièrement ne jamais exister, deuxièmement disparaître il y a près de soixante ans. La dose de mépris que réclame un traitement des étrangers tel que mis en place dans l'Europe actuelle, n'a d'autre équivalent historique que la dose réservée par le colon au colonisé, elle-même directement issue du mépris du maître pour l'esclave. Ce que l'Europe fait aux étrangers, elle ne le peut que dans une disqualification majeure de l'humanité de "l'étranger", et cette disqualification est coloniale.

Que l'Europe ait failli à sa décolonisation et demeure iniquement équipée d'un racisme colonial est la seule explication possible à ce qu'elle ose concevoir comme système d'éloignement de ceux que tout autrement elle devrait désirer et attendre.

Comment pourrait-on voir se tisser un maillage aussi serré de camps de rétention à travers toute l'Union, si la notion d'étranger n'était pas gangrenée par le maintien hors d'âge d'un concept sous-tendu d'inégalité en droit et en valeur des personnes humaines, réparties en catégories héritées du colonialisme le plus rustre.

B. LE CAMP D'INTERNEMENT ADMINISTRATIF COMME VICTOIRE COLONIALE SUR LE PRÉSENT

Le camp d'internement administratif est une invention coloniale française, longuement expérimentée en Afrique au XIXe. Bientôt exporté et mondialisé, il accompagna presque toutes les guerres, révolutions et contre-révolutions, épurations, coups d'état…, la plupart des calamités dont le XXe siècle se fit le champion. Son succès international, son interminable carrière, il les doit à une extraordinaire plasticité structurelle et formelle. Partout adaptable, facile à établir, simple à gérer, discret quand il le faut, ailleurs, terrorisant, vite rempli, peu coûteux, mais déstructurant durablement les personnes qu'il désactive… Ces compétences, cette polyvalence, le camp les doit à l'une de ses caractéristiques majeures, à ce qu'il place la chaîne entière de son processus sous contrôle d'un seul corps de fonctionnaires : la Police. Pour la tenue d'une gestion massive de migrants, d'expulsés, de réfugiés, d'opposants, de minorités, de démunis, de marginaux, en Afrique, en Asie, en Europe, en Russie…, quoi de mieux, en effet, qu'une organisation policière autorisée par son État, couverte par l'Administration centrale et défaite de toute subordination à la Justice ? Ne pas avoir à être juste est le rêve de tout appareil policier. Car l'enjeu d'une police n'est pas le droit, mais l'ordre, son contraire.

Le camp apparaît toujours sous prétexte d'exception. Son premier acte est de suspendre l'exercice des droits humains dans son champ d'action, ce qui le libère aussitôt de tout domaine de légitimation des contraintes qu'il exerce. L'arbitraire s'installe et devient alors la norme par laquelle l'exception s'élargit en se banalisant. C'est ainsi exactement que le camp prospère.

Le camp est une exception permanente généralisée qui fêtera 174 ans en 2008, une année où il n'aura plus d'autre limite à son expansion que la circonférence de la planète. Durant une très brève période rassérénée, allant environ de 1966 à 1979, on a pu croire que les camps disparaissaient, enfin déclassés en aberration. Mais, il faudra inscrire cet espoir déçu au nombre des utopies fantaisistes de la Contre-culture : le camp connaît un formidable regain d'usage, il atteint sans doute même à son apex, puisqu'il devient désormais l'outil banalisé et quotidien des Démocraties qui se présentent elles-mêmes comme les plus avancées : celles d'Occident.

Camps, centres, zones, locaux de rétention sont maintenant partout en Europe. Dans le contexte d'intenses mobilisations gouvernementales contre les centaines de milliers de migrants et travailleurs étrangers en présence non autorisée sur les territoires de l'Union, le nombre des camps ne cesse pas de croître et leurs formes de varier. Au nom du contrôle de ce qu'elle nomme les "flux migratoires", et pour les besoins de l'arrestation rapide, de la rétention sécurisée et de l'expulsion en nombre des migrants non désirés – l'essentiel de ceux originaires des anciennes colonies, l'Europe a mis son mouchoir sur ses grandes prétentions démocratiques et convoqué encore une fois l'arbitraire de la contrainte policière, selon une méthode d'un autre âge, humiliante, dégradante, brutale, honteuse, dégénérée.

Qu'une sinistre mesure coloniale, vieille de bientôt deux siècles (1834) et née d'un moment éminemment raciste de l'esprit occidental, ait survécu à la décolonisation, qu'elle soit revenue de son intégration à l'appareil répressif de deux Guerres Mondiales successives, de son service des rigueurs impériales prussiennes, de l'horreur nazie, de la terreur stalinienne, de sa surexploitation dans l'expansion communiste, de la Guerre Froide, de tant d'usages spectaculairement dégoûtants, pour s'imposer finalement en tant que principe essentiel de la gestion des migrations étrangères vers l'Europe des démocraties au XXIe siècle a de quoi surprendre.

Il faut donc se demander d'où vient cette longévité et ce qu'elle signifie. Il faut chercher quelles sont les conditions singulières d'apparition d'un camp de rétention administrative des étrangers, quelles sont celles générales de son maintien, de son retour, de son succès dans la "démocratie" occidentale. Contribuer à l'exposition et au partage de cette question constitue le projet fondamental du "Préau d'Un Seul".

C. ORIGINE COLONIALE DES CAMPS ET CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE DES ÉTRANGERS MULTIPLIÉS PAR L'EUROPE À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DE SES FRONTIÈRES AU DÉBUT DU XXIE SIÈCLE

C'est dans la guerre de conquête menée par les Français en Algérie qu'apparaît la première fois une mesure d'*internement administratif* : un maintien en rétention des personnes que l'administration décide seule et directement. Il s'agissait que les "indigènes" potentiellement dangereux pour l'envahisseur et ses intérêts immédiats fussent rapidement isolés et

contraints. À cela, l'internement administratif, parce qu'il dispensait de toute procédure judiciaire, ne nécessitait l'établissement ni la documentation d'aucune faute ni délit, parce qu'il était sans durée ni limite posée à l'exercice de la contrainte, parce qu'il était sans appel, sans recours, était idéal. Son principe fut autorisé et succinctement décrit dans un arrêté ministériel français en septembre 1834[8]. D'abord mesure strictement coloniale, réservée aux "Arabes" et outil seulement d'une invasion, l'internement administratif s'installa dans le temps et fut détaché du contexte de la guerre. Il se banalisa[9]. Dans l'Algérie pacifiée et rudement colonisée, toute opposition d'un "indigène" à un agent de l'administration française de quelque échelon que ce soit pouvait causer un internement immédiat et sans durée définie ; le pouvoir des fonctionnaires coloniaux sur les populations envahies était exorbitant[10].

"L'indigène", du simple fait qu'il soit, risquait à chaque instant une défaite indéfinie de tous ses droits ; il ne s'agissait donc pas d'un homme, en tout cas pas tel que l'homme se trouvait reconnu par l'inaliénabilité de ses droits fondamentaux dans la constitution française post-révolutionnaire. Ce que pouvait l'administration coloniale à travers le camp d'internement, elle ne le pouvait qu'à la condition d'une déconsidération majeure de l'humanité des populations colonisées[11].

La crainte que l'arbitraire des internements administratifs installait dans l'esprit des populations algériennes était considérable. Fort appréciée à cet effet par l'envahisseur français, l'expérience algérienne vint à servir son empire colonial tout entier, aux dimensions duquel la mesure fut élargie et plusieurs fois adaptée[12]. Et tandis que les camps se répandaient dans les colonies de France, le succès d'un principe d'internement administratif des étrangers déjà était plus large que cela.

---

[8] L'arrêté de 1834 fut complété en avril 1841, puis en août 1945.

[9] L'internement administratif survécut finalement à tous les changements de gouvernement et de politique générale en France. Sous la IIIème République, une décision ministérielle vint le confirmer le 27 décembre 1897.

[10] Arriva un temps où, un défaut de salut aux couleurs françaises montantes ou amenées, un pèlerinage à La Mecque non autorisé par l'administration, suffisaient à la décision d'un enfermement immédiat et sans condition.

[11] Cette condition de l'existence d'un camp est invariable.

[12] La Nouvelle-Calédonie en hérita en juillet 1887, l'Indochine en octobre 1904, l'Afrique de l'Ouest Française en novembre 1904, l'Afrique Équatoriale le 31 mai 1910.

Dès 1871, la Prusse avait adapté en Europe l'invention coloniale française. Sous le nom de *Schutzhaft*, une *détention protective* fut ajoutée à la panoplie répressive que la Prusse déployait sur les zones nouvellement conquises de son immense territoire d'influence, contre les peuples qu'elle dominait et particulièrement les Polonais, contre la culture, l'identité et la langue desquels la lutte des gouvernements de Bismark et de Bülow fut acharnée. Les nazis à leur tour, très tôt dans leur sinistre carrière, s'appuyèrent sur la méthode prussienne d'une détention dite *protective* et sur la base légale que celle-ci donnait à leurs ambitions criminelles, pour contraindre et neutraliser les socialistes et communistes allemands et, de façon générale, toute opposition politique. Puis, le 2 février 1933, par décret d'urgence, Hitler fit pousser plus loin encore le principe de *Schutzhaft* : il déclara la suspension de tous les droits fondamentaux que l'internement administratif jusque-là seulement impliquait. Quelques semaines plus tard, Himmler pouvait annoncer l'ouverture du premier camp de concentration.

Bien que le nazisme fît rapidement glisser le camp de "concentration" dans une toute autre dimension que le camp "d'internement" – celle de la dégradation absolue des êtres et de leur élimination physique massive – les dispositions administratives coloniales qu'avait expérimentées la France afin de faciliter la rétention des "indigènes" de l'Algérie doivent être considérées comme l'un des fondements importants de l'appareil répressif et génocidaire nazi.

Le régime prussien fut, certes, le premier à établir la rétention administrative en Europe, mais les Français un peu plus tard ne manquèrent pas de faire une importation directe de leur expérience coloniale pour l'appliquer à la gestion des étrangers présents sur le territoire national français. La Première Guerre Mondiale fut l'occasion de l'établissement par le Ministère de l'Intérieur d'un dispositif de camps d'internement administratif dans l'ouest et le sud-est du pays. Sa gestion entière fut confiée à la Sûreté générale, ancêtre de la Police nationale. 150.000 civils furent internés entre 1914 et 1920 : des "civils ennemis" (Allemands, Autrichiens, Ottomans de France), des "suspects nationaux" (Alsaciens, nomades, clochards), des prostituées, des Chinois, bien sûr des *Indigènes* des colonies, ainsi que des soldats russes… Mis en sommeil au lendemain de la "Grande boucherie", le dispositif fut réactivé à l'approche de la Seconde Guerre Mondiale. En 1933, des juifs Allemands réfugiés en France furent internés selon le même principe et sur les mêmes sites. Avec l'arrivée massive de réfugiés espagnols en 1936-39, de nouveaux camps furent

bâtis en grand nombre et à la hâte ; le rythme des enfermements s'accéléra : des centaines de milliers de personnes passaient désormais par les camps de la Sûreté. En 1938, un décret du ministre de l'Intérieur du gouvernement Daladier, Albert Sarrault – qui fut aussi l'administrateur colonial que Hô Chi Minh a violemment dépeint dans ses écrits[13] – élargit encore les possibilités d'internement des étrangers considérés comme menaçant la sécurité nationale : des Allemands, toujours plus d'Espagnols, des *indigènes*[14], étaient enfermés en masse. Dans certains camps français, des familles étrangères entières restèrent alors retenues jusqu'en décembre 1945.

Après la Seconde Guerre Mondiale, les camps d'internement en Europe s'étaient non seulement maintenus, mais répandus encore. Ils perdaient ça et là leur nom, un peu de leur brutalité, mais rien de leur fonction essentielle : le contrôle et la neutralisation massifs des étrangers et des individus suspects de pouvoir troubler la sécurité… Dans plusieurs pays européens, dont la France, les camps furent intégrés à des dispositifs dérogatoires des politiques de l'immigration. C'est ainsi qu'en 1962, 42.500 Algériens ayant défendu les intérêts français en Algérie durant la Guerre de libération – des Harkis[15], à leur arrivée en France, furent dirigés vers tous les camps disponibles. L'on fit rester plus de 12.000 d'entre eux sous des tentes montées à la hâte dans un camp du Larzac à peine vidé des militants du FLN[16] qui y avaient été retenus. La France eut donc l'élégance d'installer ses défenseurs et amis dans le camp encore chaud de la séquestration de ses opposants de la colonie algérienne et de ses ennemis de guerre. D'autres furent stockés dans d'anciens camps pour juifs et Espagnols comme Sainte-Livrade-sur-Lot, Bias et Rivesaltes – Rivesaltes, que les gouvernements socialistes exploiteront encore à partir de 1984 à l'internement de migrants sans papiers et qui ne désemplira plus jusqu'à sa fermeture en 2007. Les conditions de vie des Harkis maintenus plusieurs années dans les camps ont été terribles et la gestion par les administrations, désastreuse. Peu à peu des solutions de reclassement dans des foyers pour travailleurs pauvres et indigents ont été proposées à une partie d'entre eux. D'autres, orientés vers des emplois des Eaux et

---

[13] *Le Procès de la Colonisation Française*, Paris, 1925.

[14] Algériens, Sénégalais, Malgaches, Vietnamiens.

[15] Militaires indigènes d'Afrique du Nord qui servaient dans une milice supplétive – une *harka* – aux côtés des Français.

[16] Front de Libération Nationale, parti politique algérien luttant pour l'indépendance.

Forêts, ont été envoyés dans des Hameaux forestiers. Mais l'incroyable est que les jeunes gens parmi eux qui refusaient ces conditions et se révoltaient étaient, eux, enfermés dans des camps disciplinaires[17].

À partir de 1966-67, les camps d'internement administratif ont été, pour un temps, quasi entièrement désactivés en Europe. Un recul de l'arbitraire à mettre en relation avec le renflement important et rapide de l'esprit de liberté qui soufflait sur cette période, l'émancipation des pays colonisés, la révolution étudiante et ouvrière, les bouleversements profonds que subissaient les vieilles sociétés européennes et une capacité de protestation et de révolte acquise par les peuples telle qu'elle incita pour un temps les organisations policières et sécuritaires à la prudence.

D. CAMPS ET CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE ACTUELS, LEUR MULTIPLICATION EN EUROPE ET AUTOUR DE SES FRONTIÈRES AU XXIE SIÈCLE

Depuis la fin des années 1980, sous l'effet croisé d'une progressive constitution des pays européens en une entité commune sur un territoire décloisonné, prospère, protégé et protecteur, mais dont la population est vieillissante, de l'éclatement des anciennes possessions coloniales en une myriade d'identités désunies, par le fait d'une Afrique rongée par la corruption, déstabilisée par le trafic d'armes et les guerres, minée par le déficit alimentaire, handicapée de la médiocrité de ses systèmes d'éducation et de santé, mais très jeune et abondamment peuplée[18], la rétention administrative a été de nouveau convoquée dans l'UE, pour contenir et repousser cette fois les mouvements vers l'Europe de toute une jeunesse que celle-ci n'a pas et qu'elle refuse. Les camps sont réapparus et se répandent désormais sur tout le territoire de l'Union.

Les conditions de rétention varient d'un camp à l'autre à travers l'Europe. La plupart d'entre eux réservent aux étrangers retenus pour des

---

[17] Comme Saint Maurice l'Ardoise dans le Gard.

[18] Après avoir stagné pendant quatre siècles sous les effets successifs de l'esclavage et de la colonisation, qui ont l'un et l'autre stoppé puis fait reculer son peuplement, l'Afrique a connu, autour de la période des indépendances et ensuite, un rebond démographique phénoménal. La population subsaharienne passera de 769 millions à 2 milliards d'ici à 2050. Le sida n'aura pas les effets redoutés en termes démographiques. Le continent, désormais surpeuplé, doit relever rapidement le défi de l'urbanisation. Ainsi, c'est en raison des tragédies de son Histoire que la population d'Afrique subsaharienne croît rapidement alors que le reste de la population mondiale est partout ailleurs en voie de stabilisation.

raisons administratives les effets d'une détention strictement carcérale[19]. Certains camps disposent d'espace extérieurs étroits où les promenades sont restreintes et comptées. Certains confinent les personnes dans des cellules sans vue sur l'extérieur. Certains habillent les hommes d'un vêtement uniforme[20]. Certains fouillent le soir les enfants scolarisés à l'extérieur. Certains sont infestés de vermine. Très peu disposent d'une assistance médicale. Tous sont bardés de caméras de surveillance et de barbelés. Beaucoup convoquent les suicides, quelques-uns sont le théâtre d'émeutes, d'incendies criminels. Dans l'Europe entière, des associations, des enquêtes, des rapports et des témoignages dénoncent des atteintes aux Droits de l'homme.

Selon les derniers chiffres disponibles[21], plus de 30.000 étrangers, souvent très jeunes, vivent dans 240 camps de rétention répartis sur tout le continent européen. Demandeurs d'asile ou personnes en instance d'expulsion – pour la plupart originaires de pays pauvres anciennes colonies de l'Europe – y sont maintenus pour des durées variables selon les États. Aucune norme européenne n'existe dans un domaine qui pour l'instant ne vit que d'une accumulation d'exceptions, chaque pays de l'Union tordant autant qu'il le peut sa législation nationale et son éthique propre afin d'organiser au mieux sa participation à un arbitraire généralisé. Profondément hétérogène de forme et de fonctionnement, le phénomène des camps européens est ainsi particulièrement difficile à observer, à cerner et décrire de façon globale, tandis qu'il est bel et bien général et agissant en tant que tel. Une profonde hétérogénéité non seulement ne réduit pas son efficacité d'appareil fédéral de répression massive des étrangers ; au contraire, elle l'améliore, en prévenant qu'on le combatte efficacement.

---

[19] « Dans la très grande majorité, un régime de détention de type carcéral est appliqué aux étrangers retenus pour des raisons administratives (ex : Autriche, Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Pologne, Hongrie, République Tchèque, Luxembourg, Estonie, Italie). L'application de ces régimes stricts de détention est apparue largement disproportionnée aux enquêteurs, compte tenu du fait que la population détenue dans ces centres n'a commis aucune infraction pénale et n'est placée là, en principe, que pour vérification d'identité ou attente de la mise en œuvre d'une mesure d'éloignement. » in l'Étude commandée par le Parlement Européen, décembre 2007 (PE 378.275).

[20] C'est le cas de la Slovénie.

[21] Étude citée (cf. note 12 – page 14), décembre 2007 (PE 378.275) et *From European Migrations and Asylum Policies to Camps for Foreigners*, Migreurop, 2007.

De nouveaux camps sans cesse apparaissent en Europe. Ils sont souvent aménagés dans des bâtiments préexistants, désaffectés et *recyclés* : anciennes casernes, hangars de chemins de fer, silos à grains, usines, annexes de prison… La Hollande accumule les bateaux-prisons dans les ports de Rotterdam et Zaandam. Ils la rendront capable pour cette année de faire flotter 1.832 étrangers, à quai et contre leur gré[22]. De l'Irlande à la Hongrie, de la Finlande à l'Espagne, les camps pour étrangers se sont surtout multipliés au cours de la dernière décennie. Un nombre important est en construction ou en cours d'aménagement. Il s'agit donc d'un phénomène toujours montant, dont on ignore quelle sera l'issue.

Exemple de la France

Trois centres nouveaux ont ouvert en France dans les dernières semaines de l'année 2007. La capacité de rétention simultanée sur le territoire passe de 2.000 à 2.500 personnes en 2008. Ce chiffre ne tient pas compte des personnes maintenues dans la centaine de "locaux de rétention" que comporte le territoire (aéroports, gares, commissariats…) et sur lesquels aucun contrôle n'est exercé[23]. La police est seul maître des lieux. Elle y agit à sa guise et sous de solides couvertures préfectorales dont la garantie invite les

---

[22] « L'utilisation de "bateaux" ou plates-formes flottantes comme lieu de détention, si elle est moins chère pour l'administration, semble par contre plus coûteuse pour les détenus en terme de conditions de vie. L'exiguïté des lieux, les cellules mal aérées, l'humidité, le manque d'espace de détente, contribuent à renforcer le caractère "punitif" et injustifié de mesures de détention pour des étrangers qui ne sont pas des "délinquants" au sens pénal du terme. » in *Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres (camps de détention, centres ouverts, ainsi que des zones de transit), avec une attention particulière portée aux services et moyens en faveur des personnes aux besoins spécifiques au sein des 25 États membres de l'Union européenne*, STEPS, décembre 2007, p. 155.
Le premier de ces bateaux-prisons, d'une capacité de 288 places, venant d'Allemagne et baptisé "Reno" a été mis en service en septembre 2004 dans le port de Rotterdam. 4 mois plus tard, un deuxième bateau, celui-ci d'une capacité de détention de 472 personnes, le "Stockholm" hérité de l'armée britannique et de la guerre des Malouines, a été placé à côté du premier. Elles se trouvent dans Derde Merwedehaven (c'est le nom du port). En avril 2007, l'autorisation a été délivrée pour la mise en place d'un nouveau bateau-prison d'une capacité de 496 détenus, dans le port voisin, Tweede Merwedehaven. Aujourd'hui, deux de ces prisons flottantes viennent d'être armées dans Isaac Baarthaven, à Zaandam. Elles peuvent chacune accueillir 288 détenus.

[23] L'installation d'un centre est une décision interministérielle, mais les locaux de rétention sont seulement préfectoraux, leur nombre exact n'est pas dit, pas plus que le nombre de personnes qui y sont retenues au quotidien ou en une année. L'administration prétend même qu'il n'existe pas de comptage. Les locaux de rétention sont l'élément le plus opaque, le moins contrôlable du système actuel.

abus et exactions. Deux personnes[24] sont successivement mortes au cours du mois de janvier 2003 en embarquement forcé à Roissy, sans qu'aucun policier n'ait été ultérieurement inquiété. De très nombreux témoignages de personnes retenues en "locaux de rétention" rapportent la violence, les insultes, les humiliations, les indignités.

Le nombre de centres de rétention administrative (CRA – des camps) est en augmentation. Il ne s'agit bien sûr pas d'améliorer les conditions de rétention des personnes déjà retenues en allégeant les tourments de la promiscuité qu'ils endurent : une plus grande capacité de rétention signifie davantage d'arrestations. Les arrestations à leur domicile des étrangers sans documents ont donc été multipliées. Cueillir des étrangers chez eux est désormais une activité quotidienne. Ce qui était encore exceptionnel et problématique il y a peu est à présent le simple exercice d'un travail journalier ; améliorant ses techniques, dégageant ses astuces, perfectionnant sa logistique : une profession. Plus de 300 mineurs ont été conduits en rétention avec leurs proches au cours de l'année 2007. 31.232 personnes ont été placées dans ces centres de rétention en 2006. 23.186 personnes ont été expulsées en 2007.

Le gouvernement français vient de créer (en 2008) un fichier des étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement[25]. Ce fichier informatique centralise des données sur les étrangers en situation irrégulière, comme leur identité, celle des parents, de leurs enfants, les étapes de procédure, l'éventuelle "nécessité" de surveillance particulière au regard de l'ordre public. Il permet aussi de marquer et de surveiller des personnes en ayant hébergé d'autres en situation irrégulière. Il est nommé "Éloi" par le gouvernement. "Éloi" comme "éloignement" est-il dit. Mais, il est permis de remarquer qu'Éloi, aussi, est le nom du saint par lequel la mythologie chrétienne française a symbolisé la résistance de la civilisation, des connaissances et de la sophistication face à l'invasion de la Gaule et sa chute dans la Barbarie.

(RETOUR À LA SITUATION EUROPÉENNE)

Une concentration de camps le long des frontières orientales et méridionales de l'Europe est observable. Ils forment ensemble une bande traversant la Pologne, la Slovaquie, la République Tchèque et l'Allemagne.

---

[24] Ricardo Barrientos, argentin, puis Mariame Getu Hagos, somalien.

[25] En janvier 2008, soit six mois après que le Conseil d'État a annulé un fichier similaire.

Les plus grands sont situés à proximité des principales voies de migration. On les trouve en Espagne – aux Canaries[26], en Italie du Sud et à Malte[27].

À la capacité totale affichée des camps "fermés" de l'UE, qui est de 30.871 places[28], et faute de connaître le nombre permanent moyen des personnes prises dans le fonctionnement souvent opaque des "locaux de rétention", on peut au moins ajouter le chiffre cumulé des étrangers placés en camps *ouverts*[29], le total déclaré s'élève alors à 40.979 personnes.

Ni ce "score" officiel ni la multiplication incessante des camps dans l'espace européen ne réussissent cependant à "endiguer le flux migratoire" – selon l'expression partout reprise et qui révèle bien la massification du traitement des personnes étrangères, la disqualification immédiate de toute dimension individuelle. L'Europe cherche désormais de l'aide en dehors de ses frontières. Des accords bilatéraux ont vu naître des camps situés dans des pays périphériques comme le Maroc, l'Ukraine, la Libye et la Turquie. Lesdits accords sont très sérieusement soupçonnés de reposer sur des alliances équivoques et de viser une mobilisation, contre les migrants en rétention, de moyens d'une violence et d'une indignité telles qu'aucun pays de l'Union ne pourrait actuellement en risquer l'usage[30] systématique ou seulement même trop fréquent.

Exemple de la Libye

1. *Depuis le milieu des années 90, le pouvoir libyen a progressivement ouvert son industrie du gaz et du pétrole aux investisseurs étrangers. Nombre de pays européens, aux premiers rangs desquels l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, ont depuis développé de très gros intérêts en Libye.*

---

[26] Los Raices de Tenerife annonce 1.300 places, mais a enfermé plusieurs fois jusqu'à 3.700 personnes au cours de l'année 2007, le campement militaire La Isleta à Gran Canaria a hébergé jusqu'à 2.700 personnes dans des équipements de 1.400 places.

[27] 2 x 800 places.

[28] « Il est à noter que tous les camps en fonction des pays européens ne sont pas répertoriés officiellement : dans certains pays, il n'existe pas de liste officielle centralisée, par exemple en Allemagne. Dans d'autres, les listes fournies aux enquêteurs ne mentionnaient pas plusieurs camps dont l'existence pourtant est certaine. » Étude citée (Parlement européen, décembre 2007 - PE 378.275).

[29] Ces centres sont réservés aux étrangers ayant un dossier de demande d'asile en cours. Ils ne sont fermés que nuitamment, mais, dans la plupart des pays, les demandeurs d'asile ne reçoivent une "aide financière de procédure" que dans la mesure où ils restent pensionnés dans un même camp de façon ininterrompue.

[30] Caroline Brothers – *International Herald Tribune*, 6 janvier 2008.

2. La presse internationale fait régulièrement état d'installations de camps de rétention de très grande taille dans le pays, financées par les Européens[31].

3. L'Italie semble avoir passé un accord avec la Libye, en octobre 2004, pour la lutte contre l'immigration clandestine. Des stocks de matériels italiens sont alors arrivés en Libye, comprenant notamment 40 viseurs nocturnes, 50 navigateurs satellitaires, 100 zodiac, 1.000 tentes et 1.000 sacs à cadavres.

4. Au début du mois de novembre 2004, la chaîne de télévision RAI a montré des camps libyens bondés, avec des baraquements sans couchages.

5. En décembre 2004, Tripoli annonçait avoir déporté 40.000 migrants en l'espace de quelques semaines. Par ailleurs, 14.500 personnes auraient été abandonnées au milieu du désert à la frontière de la Libye avec le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Égypte.

Selon un rapport fourni par Frontex[32] à la Commission européenne, 60.000 migrants étaient encore détenus en Libye en mai 2007. À l'heure actuelle, il existerait au minimum 20 camps répartis sur le territoire[33]. Trois au moins auraient été financés directement par l'Italie. Les conditions de rétention dans les camps libyens sont épouvantables : pas de lits ni de couchages, un seul repas par jour fait d'eau et de pain ou de riz, travaux forcés, pas d'installations sanitaires, aucune assistance médicale.

De nombreux témoignages rapportent les violences subies. Comme en Europe, les étrangers retenus en Libye sont régulièrement humiliés et insultés. Mais, les sévices physiques aussi sont fréquents[34] : coups à la tête, sur le corps, dans les parties génitales, sous les plantes de pied ; frappes à la matraque électrique, coups de pied, coups de bâton. Le viol des femmes par un ou plusieurs policiers, devant les maris, les familles et les autres détenus, semble être une pratique répandue. Enfin, sont rapportées les frappes à mort,

---

[31] Le Monde Diplomatique parle de camps où des milliers d'immigrants et de réfugiés (6.000 Ghanéens, 8.000 Nigériens) seraient détenus depuis dix années.

[32] L'agence européenne pour le contrôle des frontières extérieures.

[33] Situés à Ajdabiya, Binghazi, Ghat, Ghariyan, Ghudamis, Aj-Jmayl, Juwazat, Khums, Kufrah, Al Marj, Misratah, Qatrun, Sabratah, Sabha, Sirt, Kara, Surman, Tipoli (au moins deux centres Janzur et El Fellah), Zawiyah, Zuwarah.

[34] Mais les violences physiques contre les détenus ne sont pas absentes des camps européens : coups répétés, matraquages, abus sexuels ont été plusieurs fois signalés.

certains assassinats au couteau, à l'arme à feu (fusils automatiques et armes de poing).

La Commission européenne a annoncé le projet de bloquer l'immigration par la mer, sous l'égide de Frontex, à partir de 2008. L'objectif déclaré est la réadmission en Libye de tous les migrants qui seront interceptés en mer.

(RETOUR À LA SITUATION DANS L'UNION)

En Europe, à défaut d'autres initiatives et en raison de la multiplication des camps, leurs "installations provisoires" sont en train de devenir permanentes. À Lampedusa (Italie), une ville qui n'a jamais eu d'école secondaire ni de maternité, une caserne a été transformée en un énorme centre en vue d'accueillir les milliers de migrants interceptés ou recueillis en mer. Les Pays-Bas bâtissent leurs prisons sur l'eau. En avril 2007, la Grèce a ouvert un nouveau centre[35] pour remplacer ceux de Vresika et de Peplo fermés à la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ; c'est en ce cas le mouvement des camps sur le territoire – démontés ici, remontés ailleurs – qui assure une permanence du système sous l'apparence du temporaire. À Malte, un village de tentes est devenu de fait une structure d'accueil pérenne. En Irlande et en Allemagne, les centres de rétention sont généralement installés dans les prisons ; leur invisibilité est totale, ils sont donc viables. On en trouve dans de nombreux aéroports comme à Amsterdam, Lisbonne, Londres, Manchester, Paris et Vienne, ils sont intégrés au fonctionnement quotidien des terminaux.

Tandis que les camps s'installent dans une permanence, les conditions de détention se dégradent. Dans la très grande majorité des cas, le personnel présent n'est constitué que des équipes en charge de la sécurité : des policiers, des gardiens, des garde-frontières. L'absence d'interprètes, le manque de communication et de relations renforcent l'isolement des étrangers détenus.

[35] 374 places – Filakio, un village situé près de la frontière turque.

La durée moyenne de rétention dans les camps de l'Union Européenne est de 12 à 18 mois. En France, elle est de 32 jours[36], en Estonie, en Lituanie et à Chypre, il n'y a aucune limite établie ; 36 mois de rétention n'y sont pas une rareté[37].

Une directive soutenue par l'Allemagne doit être bientôt soumise au Parlement Européen, elle proposera de fixer la durée maximale de la rétention à 18 mois pour tous les pays de l'Union. Les promoteurs de cette directive affirment que leur intention est d'harmoniser le temps de rétention en le réduisant. Pourtant, si cette directive devait être adoptée et appliquée, le temps maximum de rétention administrative actuellement le plus court (France, 32 jours) connaîtrait une augmentation de 1.700%, alors que le plus long (Chypre, Estonie, 3 ans) serait réduit de 50%.

E. BREF APERÇU DU CONTEXTE IDÉOLOGIQUE DE LA NAISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DES CAMPS D'INTERNEMENT ADMINISTRATIF EN AFRIQUE COLONIALE

Voltaire (1694-1778)

« Leurs yeux ronds, leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence, mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses. Et ce qui démontre qu'ils ne doivent point cette différence à leur climat, c'est que des Nègres et des Négresses transportés dans les pays les plus froids y produisent toujours des animaux de leur espèce, et que les mulâtres ne sont qu'une race bâtarde d'un noir et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une noire. » *Essai sur les Moeurs et l'Esprit des Nations.*

Emmanuel Kant (1724-1804)

« Les nègres d'Afrique n'ont reçu de la nature que le goût des sornettes. Monsieur Hume (voir David Hume, *Essays Moral and Political*,

---

[36] En Espagne, la durée maximale d'enfermement est de 40 jours. En Italie, au Portugal et en Irlande elle est de 60 jours. En Grèce et au Luxembourg, de 3 mois. Entre 5 à 8 mois en Belgique, 10 en Autriche, 12 en Pologne, 18 en Allemagne et à Malte, 20 mois en Lettonie.

[37] Dans certains pays, comme la France, la Belgique, le Luxembourg, un étranger libéré sans avoir été expulsé, peut être indéfiniment de nouveau arrêté et à chaque fois détenu durant le temps maximal.

1748) défie qui que ce soit de lui citer l'exemple d'un nègre qui ait montré des talents, et il affirme que, parmi les centaines de mille de noirs transportés loin de leur pays, et dont un grand nombre cependant ont été mis en liberté, il ne s'en est jamais trouvé un seul pour produire quelque chose de grand dans les arts, dans les sciences ou dans quelque autre noble discipline, tandis qu'il n'est pas rare de voir des blancs issus de la plèbe susciter l'admiration du monde par l'excellence de leurs dons... » *Observations sur le Sentiment du Beau et du Sublime.*

Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831)

« L'Afrique, aussi loin que remonte l'histoire, est restée fermée, sans lien avec le reste du monde ; c'est le pays de l'or, replié sur lui-même, le pays de l'enfance qui, au-delà du jour de l'histoire consciente, est ensevelie dans la couleur noire de la nuit. »

« Ce continent [l'Afrique] n'est pas intéressant au point de vue de sa propre histoire, mais par le fait que nous voyons l'homme dans l'état de barbarie et de sauvagerie qui l'empêche encore de faire partie intégrante de la civilisation. » *La Raison dans l'Histoire, Introduction à la Philosophie de l'Histoire.*

Georges Cuvier[38] (1769-1832)

S'agissant des Noirs africains : « … la plus dégradée des races humaines, dont les formes s'approchent le plus de la brute et dont l'intelligence ne s'est élevée nulle part au point d'arriver à un gouvernement régulier. » *Recherches sur les ossements fossiles.*

Dans *Histoire Naturelle de l'Homme*, Cuvier, traitant « de la dégénération des animaux », affirme que l'homme blanc incarne par excellence la nature humaine et les autres races seraient le produit de dégénérescences de celle-ci.

---

[38] Brillant anatomiste français. Une succession d'honneurs le conduit de l'Académie Française en 1818, à la Pairie de France en 1831, en passant par le Conseil d'État et la Chancellerie de l'Instruction publique, sans parler des distinctions académiques lui venant du monde entier.

Joseph Arthur de Gobineau[39] (1816-1882)

« La variété mélanienne est la plus humble et gît au bas de l'échelle. Le caractère d'animalité empreint dans la forme de son bassin lui impose sa destinée, dès l'instant de la conception. Elle ne sortira jamais du cercle intellectuel le plus restreint. Ce n'est cependant pas une brute pure et simple, que ce nègre à front étroit et fuyant, qui porte, dans la partie moyenne de son crâne, les indices de certaines énergies grossièrement puissantes. Si ses facultés pensantes sont médiocres ou même nulles, il possède dans le désir, et par suite dans la volonté, une intensité souvent terrible. Plusieurs de ses sens sont développés avec une vigueur inconnue aux deux autres races : le goût et l'odorat principalement. » *Essai sur l'inégalité des races humaines*.

F. BREF APERÇU DU CONTEXTE IDÉOLOGIQUE EUROPÉEN DE LA PÉRIODE DES INDÉPENDANCES AFRICAINES À LA MOITIÉ DU XXE SIÈCLE

Jean-Paul Sartre (1905-1980)

« Européens, ouvrez ce livre, entrez-y. Après quelques pas dans la nuit, vous verrez des étrangers réunis autour d'un feu, approchez, écoutez : ils discutent du sort qu'ils réservent à vos comptoirs, aux mercenaires qui les défendent. Ils vous verront peut-être, mais ils continueront de parler entre eux, sans même baisser la voix. Cette indifférence frappe au cœur : les pères, créatures de l'ombre, vos créatures, c'étaient des âmes mortes, vous les dispensiez de la lumière, ils ne s'adressaient qu'à vous, et vous ne preniez pas la peine de répondre à ces zombies. Les fils vous ignorent : un feu les éclaire et les réchauffe, qui n'est pas le vôtre. Vous, à distance respectueuse, vous vous sentirez furtifs, nocturnes, transis : chacun à son tour ; dans ces ténèbres d'où va surgir une autre aurore, les zombies, c'est vous. » *Préface à l'édition de 1961 des Damnés de la Terre, Frantz Fanon*[40].

---

[39] Diplomate et écrivain français.

[40] Frantz Fanon (1925-1961), psychiatre et essayiste français et martiniquais, était un penseur très engagé. Il a cherché à analyser les conséquences psychologiques de la colonisation sur le colonisé. Avec le temps, Frantz Fanon est devenu un maître à penser pour de nombreux intellectuels africains. *Les Damnés de la Terre*, son livre le plus célèbre, est un manifeste pour la lutte anticoloniale et l'émancipation des pays envahis. L'ouvrage et la préface écrite par Jean-Paul Sartre ont été perçus après coup en tant que fondation de la critique tiers-mondiste. Il fut une source d'inspiration pour les mouvements de libération en Afrique et le Black Panther Party aux États-Unis.

G. BREF APERCU DU CONTEXTE IDÉOLOGIQUE D'UNE RÉACTIVATION DES CAMPS DE RÉTENTION EN EUROPE AU XXIE SIÈCLE

Henri Guaino (1957-) pour Nicolas Sarkozy (1955-)

« Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine ni pour l'idée de progrès. Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais l'homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable ou tout semble être écrit d'avance. Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin. Le problème de l'Afrique, et permettez à un ami de l'Afrique de le dire, il est là. » *Discours du Président de la République Française à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, le jeudi 26 juillet 2007.*

H. BREF APERCU DES CAMPS ADMINISTRATIFS RÉACTIVÉS AU XXIE SIÈCLE

Caroline Brother pour le Herald Tribune

« Une vieille usine de tabac où les arrivants étaient assaillis par les odeurs de vomi, de pisse et de transpiration, où les eaux usées s'infiltraient dans les dortoirs, où la surpopulation était telle que les gens dormaient à même le sol. C'est dans ce camp qu'un groupe d'Iraniens, mécontents de la longueur de leur séjour, ont organisé une grève de la faim en 2006. Ils ont façonné des aiguilles à l'aide de languettes de cannette de Coca-Cola et d'un briquet et se sont cousu les lèvres avec des fils tirés d'une prise électrique. "Vous ne pouvez pas imaginer. Je ne savais pas qui appeler en premier, le préfet, la police, l'hôpital, le médecin", raconte Ireni Tremouli, une humanitaire de 26 ans, qui a dû faire face à la situation[41]. » *Article sur les camps de rétention administrative en Europe, janvier 2008.*

---

[41] Un même événement est survenu en 2002 dans le camp de Woomera en Australie, où 62 personnes, dont 2 femmes et 5 enfants, se sont cousu les lèvres en signe de protestation.

I. SOURCES

Études et rapports

Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres (camps de détention, centres ouverts, ainsi que des zones de transit), avec une attention particulière portée aux services et moyens en faveur des personnes aux besoins spécifiques au sein des 25 États membres de l'Union européenne

Étude pour la Commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures du Parlement européen, STEPS, décembre 2007

Le front du désert : des camps européens de réfugiés en Afrique du Nord

Helmut Dietrich, mars 2005

Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action

Rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, octobre 2005

Fuite de Tripoli, rapport sur les conditions des migrants de passage en Libye

Rapport de Fortress Europe, établi sous la direction de Gabriele Del Grande, Rome, 25 octobre 2007

From European Migrations and Asylum Policies to Camps for Foreigners

Rapport de Migreurop, 2007

Auteurs :

Nations nègres et culture : de l'Antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui

Cheikh Anta Diop, 1954

Identité et violence

Amartya Sen, 2007

Les Damnés de la Terre

Frantz Fanon, 1961

Cheikh Anta Diop, l'homme et l'œuvre

Cheikh MBacke Diop, 2003

Procès de la colonisation française

Hô Chi Minh, 1925

Moyens sans fins, 1995

Homo sacer, le pouvoir souverain, 1997

Gorgio Agamben

La France des Camps, L'internement, 1938-1946

Denis Peschanski, 2002

Administration et politique en Allemagne occidentale, 1954
Les identités difficiles, 1996

Alfred Grosser

Le retour des camps ? : Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...

dirigé par Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles L'huillier et Jerôme Vallui, 2007

Histoire de l'idée européenne

Bernard Voyenne, 1964

L'Unité politique de l'Europe, Histoire d'une idée

Sous la direction de Fabrice Picaud, 2000

L'Europe difficile, Histoire politique de la construction européenne

Bino Olivi, 1998

La décolonisation française

Charles-Robert Ageron, 1991

Sites internet :

apdha.org

cimade.org

fortresseurope.blogspot.com

interno.it

migreurop.org

non-europe-forteresse.eu

ec.europa.eu

abc.net.au

dji.nl

cesaire.org

LE PRÉAU D'UN SEUL

Principe formel

A. STANSApienZA

LFKs généralement conçoit des "chambres à pensées", qu'elle nomme des *STANsapienZE*. Ce sont des situations et/ou des lieux de retrait, des salons d'étrangeté, enveloppants, souvent immersifs, des chapelles sans dévotion ni peine. Toutes offrent à leurs visiteurs l'expérience d'états de corps et de conscience singuliers favorisant le libre cours, l'errance de la pensée dans des champs réflexifs pointés, suggérés, parfois développés par l'œuvre, mais toujours laissés largement ouverts aux choix et à la responsabilité de chacun.

Les *STANsapienZE* sont montages, juxtapositions, superpositions ou successions de situations, d'actes, d'énonciations, d'objets et d'éléments esthétiques visuels et sonores. Une certaine qualité de pénétration, d'habitation ou de fréquentation recherchée pour le visiteur est à chaque fois le déterminant principal de la forme.

Refusant de créer sans raison, de participer de l'inutile et incessant encombrement du monde par des myriades de nouveautés esthétiques concurrentielles, LFKs puise le plus souvent ses thèmes dans les mythologies occidentales anciennes et rabattues (archaïques, Helléniques, chrétiennes…), piliers de notre socialité, fondatrices de notre vision du monde, et compte sur l'évolution générale des techniques et des langages pour dégager d'elle-même la quantité de nouveauté nécessaire à ce que chaque jour nous sachions reconnaître une vérité dans une forme.

Quelquefois LFKs s'engage sur la voie d'un certain théâtre politique – et c'est le cas avec le Préau d'Un seul. La nécessité de marquer une opposition à une idéologie dominante, pour ce que celle-ci peut avoir d'effets négatifs et inacceptables sur le présent, fonde alors la fabrication d'un projet, la détermination à offrir à la pensée du spectateur-visiteur des impressions et des éléments de connaissance concentrés, sans pour autant indiquer aucun chemin et sans réduire la responsabilité et l'exercice d'un choix individuel. Les STANsapienZE politiques de LFKs veille à toujours conserver largement ouverte la possibilité d'une opposition à leur opposition.

B. LE PRÉAU D'UN SEUL, DEUX FAMILLES DE FORME

L'essentiel étant que les partenaires s'accordent sur le bien(-)fondé d'une création dont chacun à sa place partage la responsabilité. Il y a donc peu à dire sur la forme qui ne relève que de la responsabilité de ses auteurs. Elle fera cependant l'objet d'accords au cas par cas avec les partenaires et sera issue d'étude et de préparation séparées. Mais l'on peut voir d'ores et déjà qu'à adapter la forme du Préau d'Un Seul aux obligations, moyens et espace des différents coproducteurs, deux familles formelles se dégageront.

L'une déploiera ses objets en extérieur, sur un très vaste terrain libre et plan (terrain vague, champs…). La forme repose alors essentiellement sur l'implantation et la visite de 5 grandes tentes (de type "marabout" militaire) habitées d'acteurs, musiciens, quelques recrues de la population locale et performeurs, et d'un certain nombre d'images et de situations furtives, à distance plus ou moins importante du groupe de tentes, mais toujours et seulement visibles depuis ce groupe. C'est la famille de formes qui sera mise en œuvre par exemple à Linz et Avignon.

Dans la seconde, la partie en extérieur sera restreinte, ne réclamant que l'espace et le site nécessaires à l'implantation d'une seule tente de toile. L'essentiel sera sis dans un intérieur, où se juxtaposeront des STANsapienZE en série, plus plastiques que proprement théâtrales, et traversées de performances discontinues mais régulières.

C. TRACES DU DISPOSITIF INTELLECTUEL

Le philosophe Jean-Paul Curnier et Jean Michel Bruyère collaborent une année durant et mènent un travail de réflexion, d'échanges d'écriture et de fabrication de morceaux réflexifs et discursifs, autour des sujets en jeu dans Le Préau d'Un Seul. Les effets de ce travail seront rendus publics simultanément à l'œuvre spectaculaire, selon des modes appropriés à chaque partenaire.